

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 septembre en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni dans l'auditorium du collège de Saint-Pierre en Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno Forel, président.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (59) :

Délégués présents (31) : Villard H., Burnet G., Vinet P., Pignal-Jacquard M., Morand G., Bouvard C., Matano A., Zobel JP., Van Cortenbosch R., Watt Chevallier A., Broisin S., Bufflier D., Rannard N., Boex C., Lombard T., Doldo D., Javogues S., Lamure R., Mayoraz R., Bron I., Forel B., Cheneval JP., Scherrer F., Bron M., Bosson JF., Bégot P., Burgniard R., Déramé L., Laperrousaz M., Meynet F., Carrier A..

Délégués ayant donné pouvoir (5) : Bouchet J. donne pouvoir à Villard H., Roger A. donne pouvoir à Forel B., Meynet-Cordonnier M. donne pouvoir à Cheneval JP., Desbiolles L. donne pouvoir à Scherrer F., Bosland JP. Donne pouvoir à Burgniard R..

Délégués titulaires excusés (29) : Ollier B., Viale P., Coutagne F., Martel M., Perrillat-Amédé A., Cartéron D., Mattel JL., Revenaz S., Paget JM., Stropiano M., Vannson C., Hénon C., Caul-Futy F., Dussaix J., Pernat MP., Mogenet JC., Clémentin R., Jancart D., Valli S., Mermin JP., Fournier C., Monet P., Bach M., Arnould R., Déage P., Gonzales Rodriguez B., Valentin A., Journe JP., Soulat JL..

Délégués présents sans voix délibérative () :

BOUVARD C. est désigné secrétaire de séance.

D2024-04-09 - Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais : Participation, engagement et actions en maîtrise d'ouvrage SM3A

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5711-1 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L211-7-1 bis relatif à la compétence « Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations » (GEMAPI) et l'article L213-12 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

Vu la délibération n°CD-2022-188 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en date du 12 décembre 2022, concernant le prolongement du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 comme cadre de la stratégie globale et MODIFIANT le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles concernant la durée des contrats des sites labellisés au titre des ENS et celle des contrats départementaux Haute-Savoie Nature fixée à 3 ans pour les nouveaux contrats, des taux d'intervention et des modalités d'animation desdits contrats ; concernant l'adoption des priorités d'intervention et les taux de subvention du Conseil Départemental applicables aux projets des collectivités, intercommunalités et autres associations pour la période 2023-2028,

Vu la délibération D2023-03-07 du 29 juin 2023 du SM3A, approuvant le plan d'action opérationnel en faveur des zones humides du SM3A ;

Considérant que la cible du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais est de définir puis de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente ;*

Considérant l'opération 1.1 « Poursuivre et mettre en œuvre un plan d'action des zones humides à l'échelle de la commune des Gets sur des zones pré-ciblées » du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais, comportant 6 sous-opérations (étude hydrologique de trois zones humides, identification des impacts ski/VTT sur les zones humides et préconisations de gestion, réalisation d'un diagnostic pastoral et préconisations des bonnes pratiques agricoles, élaboration

et mise à jour de notices de gestion, travaux de restauration hydraulique et de gestion, animation foncière et territoriale), pour un montant total de 238 300 € HT

Considérant les sous opérations sous maîtrise d'ouvrage du SM3A et leurs plans de financement dans le cadre de l'opération 1.1 du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais ;

Considérant l'avis favorable du comité de territoire (COTERR) sur le programme d'actions finalisé, en date du 9 juillet 2024 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : S'engage à porter les 6 sous-opérations telles que précisées ci-dessous, en tant que maître d'ouvrage du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sur la période 2025-2027, sous réserve du retour d'instruction du dossier et des taux de subvention alloués par le Département et les autres co-financeurs :

En investissement :

PLAN DE FINANCEMENT - INVESTISSEMENT										
Fiche action	Opération	Sous-opération	Montant indicatif HT actions	CD74		Autres financeurs	MO			
				% indicatif	Montant indicatif HT		% indicatif	Montant indicatif HT		
1	1.1	Poursuivre et mettre en œuvre un plan d'action des zones humides à l'échelle de la commune des Gets sur des zones pré-ciblées	1.1.1	Etude hydrologique de 3 zones humides	33 000 €	30 %	9 900 €	50 % possible AERMC	20 %	6 600 €
			1.1.2	Identification des impacts ski/MTT sur les zones humides et préconisations de gestion	40 000 €	30 %	12 000 €	50 % possible AERMC	20 %	8 000 €
			1.1.3	Réalisation d'un diagnostic pastoral et préconisations des bonnes pratiques agricoles	15 000 €	50 %	7 500 €	AERMC possible biodiversité	50 %	7 500 €
			1.1.4	Elaboration et mise à jour de notices de gestion	33 500 €	30 %	10 050 €	50 % possible AERMC	20 %	6 700 €
			1.1.5	Travaux de restauration hydraulique et de gestion	100 000 €	30 %	30 000 €	50 % possible AERMC	20 %	20 000 €
TOTAL			221 500 €			69 450 €			48 800 €	

En fonctionnement :

PLAN DE FINANCEMENT - FONCTIONNEMENT										
Fiche action	Opération		Sous-opération		Montant indicatif HT actions	CD74		Autres financeurs	MO	
						% indicatif	Montant indicatif HT		% indicatif	Montant indicatif HT
1	1.1	Poursuivre et mettre en œuvre un plan d'action des zones humides à l'échelle de la commune des Gets sur des zones précibées	1.1.6	Animation foncière et territoriale	16 800 €	Non éligible	-	Subvention globale poste AERMC possible	AD selon co-financement AERMC	AD
TOTAL					16 800 €		-			AD

Article 2 : Autorise le Président à signer le Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais une fois la validation en instances départementales de ce dernier effectuée ;

Article 3 : Autorise le Président à solliciter le financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie ainsi que des autres partenaires (Agence de l'Eau RMC, ...) pour les 6 sous-opérations mentionnées précédemment.

Article 4 : Prévoit les crédits correspondants au budget du SM3A pour assurer la mise en œuvre du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sur la période 2025-2027.

Secrétaire de séance,
BOUVARD Christian

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Pour copie conforme,
Le Président, FOREL Bruno



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.